Vous me parleriez de toute l'Europe, moi je vous parlerais de mon village de La Brède

Montaigne

La Brède

LA BRÈDE ACTU

AVRIL 2020 | Bulletin municipal de la Ville de La Brède
www.labrede-montesquieu.fr

SPECIAL CRISE SANITAIRE DU COVID-19

EDITO

Nous vivons tous une période inédite et anxiogène liée au développement de l'épidémie de Covid 19 et au confinement qui nous est imposé dans ces circonstances exceptionnelles. Je tiens ici à vous confirmer mon soutien indéfectible et la solidarité de tous vos élus, anciens et nouveaux, et de toutes les équipes municipales dans ces moments difficiles.

Confinement ne veut pas dire inaction et c'est pourquoi j'ai voulu, par ce numéro spécial du bulletin municipal, vous informer des multiples initiatives prises par votre Commune pour vous accompagner et vous aider à traverser au mieux cette crise sanitaire.

Ces dispositions doivent contribuer modestement, à l'échelle de notre territoire, à soutenir l'effort des personnels soignants et de tous ceux qui nous permettent de poursuivre notre vie dans les meilleures conditions possibles. Je tiens ici à remercier très chaleureusement tous ceux d'entre vous qui avez spontanément proposé votre aide ou déjà agi auprès de vos voisins ou proches les plus vulnérables.

Même si nous ne pouvons pas encore mesurer à ce jour tous les impacts de cette crise, nul doute que les conséquences humaines, économiques et sociétales seront lourdes. Je ne doute pas de notre capacité collective à y faire face et à relever les nouveaux défis. A notre humble échelle, et grâce à la solidarité de tous, nous poursuivrons notre action dans le seul objectif de l'intérêt général et du bien-être collectif.

Bâtonnier Michel Dufranc
Maire de La Brède

Toutes les informations publiées dans ce bulletin sont disponibles sur le site www.labrede-montesquieu.fr où elles sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide des recommandations sanitaires.

COVID-19 DISPOSITIONS PRISES DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE

La crise sanitaire sans précédent que traverse la France a conduit la Ville de La Brède à prendre des dispositions particulières pour lutter contre le coronavirus, conformément aux consignes gouvernementales.

LES MESURES PRISES POUR ENRAYER LA PROPAGATION DU VIRUS

L'ensemble des bâtiments et équipements municipaux a été fermé au public, y compris le parc de l'espérance et les stades. Tous les événements ou animations à caractère sportif, culturel ou de loisir sont annulés. Le marché hebdomadaire du centre-bourg est fermé.

La Police municipale patrouille régulièrement dans tous les quartiers pour veiller à la bonne application des consignes de confinement. Elle est autorisée à verbaliser les contrevenants.

DES SERVICES RECENTRÉS SUR LES MISSIONS ESSENTIELLES

- **Un plan de continuité de l'activité** a été mis en place et permet aux services de poursuivre les missions essentielles avec des agents en télétravail lorsque cela est possible (comptabilité, marchés publics, urbanisme, action sociale, ressources humaines, communication, etc).
- **Bien que fermée au public, la mairie reste joignable par téléphone 24h/24.** La permanence téléphonique fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h. L'élu d'astreinte est joignable en dehors de ces plages.
- **Une permanence Etat-Civil est assurée pour les décès et inhumations** (sur rendez-vous uniquement). Concernant les demandes d'actes, le public est invité à utiliser les procédures dématérialisées présentes sur le site de la Ville.
- En première ligne, **le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vient en aide aux personnes les plus fragiles.** De nombreuses actions ont ainsi été mises en place : le renforcement du portage de repas à domicile, l'activation d'une cellule téléphonique pour identifier et accompagner les personnes âgées et/ou isolées (appels effectués par le personnel municipal) ou encore la création d'un service d'entraide. Le service d'aide ménagère du CCAS est maintenu dans le respect des gestes barrières à la demande des usagers.
- La propreté des espaces publics est impérativement maintenue. **Les agents des services techniques entretiennent le bourg et alentours** une fois par semaine et restent mobilisables à tout moment si besoin.

UNE AIDE AU PERSONNEL SOIGNANT ET AUX FAMILLES PRIORITAIRES

Des enseignants volontaires et des animateurs accueillent les enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise à l'école élémentaire Jean Cazauvieilh. Une équipe d'entretien réalise un bionettoyage pour la sécurité des enfants accueillis.

UNE VIGILANCE PERMANENTE SUR L'ÉVOLUTION DE LA CRISE

Une cellule de crise a été activée et décide des éventuelles dispositions à prendre en fonction de l'évolution de la situation et en accord avec les directives nationales.

UNE INFORMATION RÉGULIÈRE POUR LES BREDOIS

Une rubrique spéciale COVID 19 a été créée sur le site internet de la ville afin d'informer le plus régulièrement possible les brédois sur la gestion de cette crise sanitaire. La page facebook.com/VilledeLaBrede/ est également utilisée pour partager les informations locales. Des sms sont également diffusés en cas d'alerte ou pour des messages de prévention (inscription sur le site internet). Nous vous encourageons à utiliser ces outils de communication fréquemment pour rester informés. **www.labrede-montesquieu.fr/informations-covid-19/**

ACTION SOCIALE

Signalez les personnes vulnérables

Le Centre Communal d'Action Sociale a activé une cellule de veille et mis en place un registre nominatif sur lequel vous pouvez vous inscrire ou inscrire des personnes vulnérables ou isolées de votre entourage. Ce registre permet d'apporter une vigilance toute particulière auprès des personnes inscrites via des appels téléphoniques réguliers pour échanger avec elles sur leurs difficultés, les rassurer et vérifier qu'elles vont bien. Ce dispositif permet aussi de mettre en lien ces personnes vulnérables avec des volontaires brédois pour leur faire des courses par exemple.

A l'heure où nous imprimons, 30 personnes se sont portées volontaires et proposent de faire des courses, de participer au maintien du lien (par téléphone, visio, mail...) avec les personnes âgées, malades ou en situation de handicap. Certaines proposent aussi d'apporter un soutien scolaire. Nous les remercions chaleureusement pour leur aide précieuse. Les offres de bénévolat sont ventilées par secteur géographique.

Inscriptions par téléphone au **05 57 97 18 58** (accueil mairie) ou sur **www.labrede-montesquieu.fr/informations-covid-19/entraide-la-brede/**

Faire ses courses en période de confinement

Face au contexte épidémique actuel, la Ville de La Brède soutient ses commerçants et recense régulièrement les solutions proposées par les commerces de la commune pour vous faciliter le quotidien (livraison, commande à distance, passage prioritaire etc) :

Vous pouvez consulter l'annuaire des commerces sur **www.labrede-montesquieu.fr/informations-covid-19/alimentation-livraison/**

Si vous êtes un commerçant de denrées alimentaires ouvert et que vous proposez vos services aux Brédois, vous pouvez aussi compléter le formulaire en ligne.

ENVIRONNEMENT

Collecte, déchets ...

La Communauté de Communes de Montesquieu maintient les collectes des ordures ménagères et sacs jaunes mais aussi la collecte des déchets verts et encombrants.
Par contre, la déchèterie de l'Arnahurt est fermée jusqu'à nouvel ordre. Le brûlage des déchets verts est toujours interdit, même en cette période de confinement ; il n'y a pas d'autorisation exceptionnelle.

En attendant la réouverture des déchèteries, vous pouvez :

- Bénéficier de la prochaine **collecte des déchets verts le 21 avril** : inscriptions (au plus tard à 16h la veille du 1er jour de la collecte) **0 805 020 002** (appel gratuit) ou dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com
- Utiliser les résidus de tonte en paillage ou les déposer aux pieds des haies ;
- Déposer les résidus dans un composteur s'il y en a un ;
- Augmenter la fréquence de tonte sans ramasser l'herbe (« Mulshing »). L'herbe coupée fréquemment va former un paillis sur la pelouse qui va contribuer à l'amendement du sol ;
- Stocker les déchets verts en attendant le retour du service de ramassage. En effet, il convient d'éviter d'envoyer les déchets verts dans le flux des ordures ménagères (traitement différent, difficulté à absorber la nouvelle quantité de déchets).

Par ailleurs, le Relais cesse toute activité de collecte et de tri pendant la crise, nous vous remercions de ne plus déposer vos vêtements dans ces points de collecte.

NUMÉROS UTILES

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie 05 57 97 18 58

NUMÉRO VERT COVID-19

24h/24 et 7j/7

0 800 130 000

(Attention, ce numéro gratuit n'est pas habilité à dispenser des conseils médicaux)

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

0 800 71 08 90 (numéro gratuit)

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.
Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le **SAMU (15)** ou j'envoie un message au **numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114)**.

NUMÉROS D'URGENCE ET D'ÉCOUTE

En cas de danger immédiat : 17

Violences sur les enfants : 119

ou sur le site internet allo119.gouv.fr

Violences conjugales : 3919

ou sur le site internet arretonslesviolences.gouv.fr

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT

L'attestation de déplacement est obligatoire pour justifier vos sorties (en ligne sur www.labrede-montesquieu.fr ou le site du gouvernement).

Des contrôles de police réguliers sont effectués afin de veiller à la sécurité et au respect des règles.

Si vous ne pouvez pas en imprimer chez vous, contactez l'accueil de la mairie au 05 57 97 18 58 , la police municipale vous livrera quelques exemplaires.

Depuis le 6 avril, vous pouvez aussi générer une attestation numérique sur votre smartphone : questionnaire à remplir sur https://**media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/**. L'attestation pdf générée contiendra un QR Code à présenter lors d'un contrôle policier.

JEUNESSE

Accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise : une priorité

Malgré la fermeture générale de tous les établissements scolaires, dès le 16 mars dernier, un accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire a été mis en place à La Brède. Cette mesure spécifique qui mobilise les enseignants volontaires a été centralisée à l'école élémentaire Jean Cazauvieilh. Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi sur le temps scolaire. Par ailleurs, une équipe réduite d'animateurs municipaux gère la garde de ces enfants avant, après le temps scolaire et le midi. Des agents d'entretien assurent le nettoyage et la désinfection des locaux utilisés à l'issue de la journée. Les effectifs sont déployés en fonction des besoins journaliers.

Qui peut bénéficier de cette garde d'enfants ?

Cette mesure s'adresse aux personnels des hôpitaux, cliniques et autres établissements de santé publics ou privés mais aussi aux personnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, aides-soignants, sages-femmes, biologistes ou encore pharmaciens. S'ajoutent aussi les employés des établissements médico-sociaux pour personnes âgées ou handicapées, les gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers. Enfin, les personnels «chargés de la gestion de l'épidémie» au sein des agences régionales de santé (ARS), des préfectures et de l'équipe nationale de gestion de la crise sont également concernés.
Chaque famille sans autre mode de garde et ayant accès à ce dispositif doit s'adresser aux directrices des écoles maternelle et élémentaire Mesdames Courjaud ou Parpant au 05 56 20 25 92 et fournir comme justificatif une carte professionnelle de santé ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur des deux parents.

Et pendant les vacances d'avril ?

Pour ces familles, un service d'accueil exceptionnel va être mis en place par la Municipalité avec l'équipe d'animation pour accueillir leurs enfants pendant les vacances d'avril (du 20 au 30 avril) de 3 à 11 ans, brédois ou hors communes s'ils n'ont pas d'autre possibilité. Les modalités d'inscription sont mises en ligne sur le site internet de la Ville de La Brède.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Face à l'épidémie du coronavirus, la Communauté de Communes de Montesquieu se mobilise auprès des entreprises.

Pour accompagner au mieux les entreprises rencontrant des difficultés en cette période de crise sanitaire, le service développement économique de la CCM avec son dispositif d'accompagnement des entreprises est joignable pour les aider et les orienter dans leurs démarches. Dispositif d'accompagnement - 05 56 64 05 60 - contact@creer-montesquieu.fr

Accéder aux différentes mesures mises en place :

Ministère de l'économie - Mesures immédiates de soutien aux entreprises
www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises
Région Nouvelle-Aquitaine - Plusieurs mesures au profit des entreprises impactées
entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/coronavirus-plusieurs-mesures-au-profit-des-entreprises-et-des-associations-impactees
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde - Mesures de soutien pour les entreprises
www.artisans-gironde.fr/2020/03/31/mesures-covid19/
CCI Bordeaux Gironde - Questions/réponses pour les entreprises impactées et les salariés
bordeauxgironde.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Actualites/Coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-impactees-et-les-salaries
CCI Bordeaux Gironde - Questions/réponses, mesures de soutien et contacts utiles pour accompagner les entreprises
bordeauxgironde.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Actualites/Coronavirus-mesures-de-soutien-questions-reponses-et-contacts-utiles-pour-accompagner-les-entreprises-Mis-a-jour-regulierement

EN BREF

PÉNURIE DE MASQUES

Dès le 16 mars, la Commune de La Brède a distribué aux professionnels de santé brédois une grande partie du stock de masques FFP2 issu de la crise de la grippe H1N1 en 2009. Elle a aussi fait don de ces masques à la Clinique Mutualiste de Pessac et aux Services de Soins et d'Aide à Domicile du Pavillon de la Mutualité, dont une antenne est présente sur notre territoire, ainsi qu'au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Le reste du stock est distribué au fur et à mesure des besoins exprimés par les professionnels de santé locaux.

LA POSTE

Le bureau est ouvert de 10h à 12h et de 14h à 16h uniquement pour les opérations bancaires. Vous ne pouvez plus retirer ou envoyer de colis et lettres au bureau de poste. Quant à la distribution du courrier, de nombreux facteurs sont absents ; le responsable courrier met tout en œuvre pour que les clients reçoivent leur courrier au moins une fois dans la semaine pour les tournées dont le facteur est absent. Les courriers déposés dans la boîte aux lettres jaune en face du bureau de poste sont relevés quotidiennement.

Par ailleurs, La Poste a mis en place un dispositif adapté depuis le 4 avril pour vous permettre de retirer vos prestations sociales.

Les bénéficiaires des prestations sociales, clients de La Banque Postale, qui souhaitent effectuer des retraits, peuvent le faire dans plus de 1850 bureaux de poste réservés en priorité à ce service en métropole et en outre-mer. Les bénéficiaires disposant de cartes de retrait ont également la possibilité d'effectuer leurs retraits dans les réseaux de distributeurs automatiques de billets.

Plus d'infos sur **aide.laposte.fr/categorie/covid-19/**

LINGETTES, FLÉAU DES SERVICES DE L'EAU

Les services d'assainissement lancent l'alerte sur les conséquences des lingettes désinfectantes jetées dans les toilettes : celles-ci bouchent les tuyaux et bloquent les pompes des systèmes d'assainissement.

Les lingettes désinfectantes sont à jeter à la poubelle.

REMERCIEMENTS

La Municipalité tient à remercier tout le personnel soignant hospitalier et de ville, les services d'aide et d'accompagnement à domicile ou de soins infirmiers, les services de Police, municipale et nationale, les gendarmeries, les sapeurs-pompiers, les agents municipaux, les agents des collectes des déchets, les facteurs, les enseignant(e)s, les commerçants brédois, ... tous les travailleurs de l'ombre et ceux qui s'exposent avec courage pour le bien de tous.

Et merci à vous qui restez chez vous !

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Dimanche 15 mars 2020, les brédois se sont exprimés et ont élu leurs nouveaux conseillers municipaux.

La liste *La Brède Ensemble* **conduite par Michel Dufranc a obtenu 65,34 %** des suffrages et recueille 23 sièges. Quatre sièges reviennent à la liste *La Brède aux Citoyens* **conduite par Corinne Martinez avec 34,66 %** des voix. Taux de participation = 47.18 %.

COMMUNE DE LA BREDE - ELECTION MUNICIPALE (15 MARS 2020)

RESULTATS PAR BUREAU

	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	Bureau 4	Total
Electeurs inscrits (inclus 18 européens)	973	956	1018	832	3779
Electeurs votants	503	429	466	385	1783
Bulletins nuls	1	5	7	1	14
Bulletins blancs	0	8	1	6	15
Bulletins exprimés	502	416	458	378	1754
Participation	51,70%	44,87%	45,78%	46,27%	47,18%
Majorité absolue					878
Liste La Brède aux Citoyens	**176**	**150**	**174**	**108**	**608**
	35,06%	36,06%	37,99%	28,57%	34,66%
Liste La Brède Ensemble	**326**	**266**	**284**	**270**	**1146**
	64,94%	63,94%	62,01%	71,43%	65,34%

Premier conseil municipal reporté

Le Premier Ministre a annoncé le report de l'installation des conseils municipaux élus dimanche 15 mars 2020 et de l'élection des maires et des adjoints à la mi-mai, les dates officielles étant à confirmer en fonction de l'évolution de l'épidémie de COVID-19.

Le loi d'urgence pour faire face à l'épidémie a fixé les modalités de continuité des exécutifs locaux en maintenant en fonction les maires et adjoints en fonction au 15 mars jusqu'au 15 mai.

Le premier conseil municipal de La Brède est donc reporté. D'ici là, le maire et l'équipe en place avant les élections administrent les affaires courantes. Les délégations consenties au maire sont maintenues jusqu'au conseil d'installation. La date d'installation du nouveau conseil sera déterminée en fonction du rapport du comité scientifique à remettre le 23 mai au plus tard. Le vote du budget est reporté au plus tard au 31 juillet.

LISTE DES CONSEILLERS

1	Michel DUFRANC Conseiller communautaire
2	Véronique SOUBELET Conseillère communautaire
3	Alexandre LAFFARGUE Conseiller communautaire
4	Sylviane BOURRIER Conseillère communautaire
5	François FREY
6	Nathalie GIPOULOU
7	Frédéric TESSIER
8	Catherine DUPART
9	David GARDEL
10	Carole JAULT
11	Jérôme COUTOU
12	Eugénie BARRON
13	Mickaël COULARDEAU
14	Marguerite BRULE
15	Jérôme LAPORTE
16	Aurélie GOUY
17	David POUYFOURCAT
18	Mélanie MATHIEU
19	Serge DELAIS
20	Laurence LEVALOIS
21	William REIX
22	Maylis ALGAYON
23	Bastien POUZOU
24	Corinne MARTINEZ Conseillère communautaire
25	Jacques GRAVELINES
26	Isabelle CHAUVÉ
27	Bernard CAMI-DEBAT

Bulletin d'informations de la Commune de La Brède

Directeur de publication : Michel Dufranc . Rédaction/PAO : service communication . Photos : Mairie. Impression Laplante à Mérignac . Tirage à 2100 exemplaires . Documents imprimés avec des encres à base végétale, sur du papier issu de bois de forêts gérés de manière responsable . ne pas jeter sur la voie publique . Dépôt légal à parution

Mairie de La Brède : 1 place Saint Jean d'Etampes - BP 30047 - 33652 La Brède Cedex . Tél : 05 57 97 18 58 - Fax : 05 57 97 18 50

Courriel : contact@labrede-montesquieu.com . Site web : www.labrede-montesquieu.fr